



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES APPALACHES  
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 8 septembre 2025, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0;

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège #1 - Robert Sanfaçon  
Siège #2 - Roger Gosselin  
Siège #4 – Poste vacant  
Siège #5 - James Allan  
Siège #6 - Michelle Blais

Est absente:  
Siège #3 - Joanne LaBranche

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, monsieur Marquis Bédard. Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2025-09-128**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025**
- 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE**
  - 4.1 - Adoption des comptes du mois**
  - 4.2 - Inscription au colloque de Zone - ADMQ**
  - 4.3 - Lot 4 913 567 - Offre de vente**
  - 4.4 - Création des comités**
  - 4.5 - Renouvellement - Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière**
  - 4.6 - Entente visant l'attribution d'une ressource en gestion pour le service incendie partagé**
  - 4.7 - Renouvellement - Banque de service professionnels Groupe Cosior inc.**
  - 4.8 - Appel de proposition - Vente de l'église catholique**
- 5 - TRAVAUX PUBLICS**

- 5.1 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement - Sécurisation
- 5.2 - Pavage du chemin Magwood
- 6 - LOISIRS ET TOURISME
  - 6.1 - Dépôt du rapport d'évènement - Fête de la pêche 2025
  - 6.2 - Réaménagement du terrain de pétanque
- 7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
  - 7.1 - Appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ
- 8 - LÉGISLATION
- 9 - VARIA
- 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉE**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2025-09-129**

**3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025**

**ATTENDU QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août dernier a été remis à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONEILLERS:**

QUE le procès-verbal du 5 août 2025, soit accepté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

**4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE**

**2025-09-130**

**4.1 - Adoption des comptes du mois**

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes:

|                                                         |              |
|---------------------------------------------------------|--------------|
| Chèques :                                               | 1 322.12 \$  |
| Autres paiements effectués par la directrice générale : | 84 638.19 \$ |
| Grand total des paiements:                              | 85 960.31 \$ |

**ADOPTÉE**

2025-09-131

**4.2 - Inscription au colloque de Zone - ADMQ**

**CONSIDÉRANT QUE** le colloque de Zone permet aux directeurs généraux de maintenir à jour leurs connaissances et d'échanger sur leur réalité commune;

**SUR LA PROPOSITION DE:** Mme Michelle Blais

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

D'autoriser la directrice générale à participer au colloque de Zone, le 18 septembre prochain, à l'hôtel du Domaine à Thetford, au montant de 175.00 \$. Les frais d'inscription ainsi que les frais de déplacement seront payés par la municipalité.

**ADOPTÉE**

2025-09-132

**4.3 - Lot 4 913 567 - Offre de vente**

**ATTENDU QUE** le 10 août 2025, la municipalité a reçu une offre de revente de terrain vacant proposée par M. Ghislain Brisson et Mme Edith Brochu, tel que le prévoyait le contrat de vente;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills veut s'assurer qu'il y ait construction d'une maison sur les terrains du développement de la Place Harriet-Wilson;

**SUR LA PROPOSITION DE:** Mme Michelle Blais

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE la municipalité rachète le terrain vacant appartenant à M. Ghislain Brisson et Mme Edith Brochu au prix vendu en 2022, soit 7 500.00 \$.

QUE les propriétaires paient la pénalité concernant l'an 2 sans construction, au montant de 1500 \$.

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale afin de mettre la vente de ce terrain dans les mains d'un agent d'immeuble, en ajustant le prix de vente en fonction des coûts engendrés par cette reprise.

**ADOPTÉE**

2025-09-133

**4.4 - Création des comités**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Kinnear's Mills a adopté le règlement numéro 535 concernant la politique établissant les comités du conseil municipal, le 7 juillet dernier;

**ATTENDU QUE** cedit règlement remplace toute autre politique relative aux comités de travail et sous-comités de la municipalité, le conseil municipal doit nommer un membre du conseil à chacun des comités afin d'y assurer la présidence;

**SUR LA PROPOSITION DE:** M. Roger Gosselin

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal nomme :

M. Roger Gosselin, conseiller à titre de président du comité sur la sécurité publique et M. Robert Sanfaçon, suppléant à ce président;

M. Robert Sanfaçon, conseiller à titre de président du comité sur les travaux publics et M. Roger Gosselin, suppléant à ce président;

Mme Michelle Blais, conseillère à titre de président du comité sur l'urbanisme, l'environnement et l'aménagement du territoire et Mme Joanne LaBranche, suppléant à ce président;

M. Marquis Bédard, maire à titre de président du comité sur les loisirs et la vie communautaire et M. James Allan, suppléant à ce président;

**ADOPTÉE**

**2025-09-134                    4.5 - Renouvellement - Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière**

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE la municipalité de Kinnear's Mills paie la contribution annuelle de 25.00 \$ pour être membre de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière pour la saison 2025-2026.

**ADOPTÉE**

**2025-09-135                    4.6 - Entente visant l'attribution d'une ressource en gestion pour le service incendie partagé**

**ATTENDU** l'expertise reconnue de la Ville de Thetford concernant la gestion et la coordination d'un service incendie;

**ATTENDU** le désir des municipalités d'assurer la pérennité de son service incendie partagé;

**ATTENDU** que cette entente favorisera la réciprocité de notre service incendie envers celui de Thetford;

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills autorise M. le maire, Marquis Bédard ainsi que Mme la directrice générale, Alexandra Gosselin, afin de signer l'entente visant l'attribution d'une ressource en gestion pour le service incendie partagé;

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills mandate la directrice générale afin de veiller à l'application de cette entente;

**ADOPTÉE**

**2025-09-136                    4.7 - Renouvellement - Banque de service professionnels *Groupe Cosior inc.***

**ATTENDU** la résolution portant le numéro 2025-04-051, adoptée par le conseil municipal le 7 avril dernier;

**ATTENDU QUE** les recommandations prioritaires que le *Groupe Cosior* a fait au conseil municipal à la suite de l'audit d'infrastructure technologique ne sont pas toutes réalisées à ce jour;

**ATTENDU QUE** la banque de services professionnels acquise en janvier 2025 est entièrement utilisée;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de *Groupe Cosior* pour l'acquisition d'une banque de services professionnels au montant de 2 500.00 \$ pour la gestion informatique;

**ADOPTÉE**

**2025-09-137**

**4.8 - Appel de proposition - Vente de l'église catholique**

**ATTENDU** le rapport d'inspection de la structure concernant l'église catholique Ste-Catherine-Labouré, réalisé par M. André Mercier, ingénieur, le 21 octobre 2024;

**ATTENDU** la doctrine en droit municipal ainsi que l'avis juridique reçu le 21 janvier 2025;

**ATTENDU** les travaux nécessaires à réaliser, nécessitant des dépenses importantes, afin de pouvoir convertir l'église catholique Ste-Catherine-Labouré;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE l'église catholique Ste-Catherine-Labouré soit mise en vente en invitant les potentiels acheteurs à proposer leur projet de conversion au conseil municipal.

QUE le conseil municipal évalue les projets proposés et octroie la vente au projet le plus intéressant avec des conditions établies par celui-ci.

**ADOPTÉE**

**5 - TRAVAUX PUBLICS**

**2025-09-138**

**5.1 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement - Sécurisation**

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills choisit d'établir la source du calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

**ATTENDU QUE** la directrice générale de la municipalité de Kinnear's Mills, Mme Alexandra Gosselin, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Alexandra Gosselin, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE**

**2025-09-139**

**5.2 - Pavage du chemin Magwood**

**ATTENDU** la récurrence de la problématique de planche à laver sur une portion du chemin Magwood;

**ATTENDU** les recommandations du comité en voirie;

**ATTENDU** le montant disponible dans le budget de voirie 2025;

**ATTENDU** les soumissions reçues;

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills octroi le contrat de pavage de la portion du chemin Magwood ciblée à l'entreprise *Asphalte Nicolas Lachance inc.* au montant de 28 215.00 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

**6 - LOISIRS ET TOURISME**

**6.1 - Dépôt du rapport d'évènement - Fête de la pêche 2025**

La directrice générale dépose le rapport d'évènement concernant la *Fête de la pêche 2025*.

**2025-09-140**

**6.2 - Réaménagement du terrain de pétanque**

**ATTENDU** le sondage réalisé auprès des citoyens de la municipalité à l'été 2025;

**ATTENDU** le mauvais état du jeu de pétanque actuel;

**ATTENDU QUE** le jeu de pétanque actuel est situé à un endroit trop ensoleillé en plein jour et qu'il se détériore avec l'arrosage de la patinoire en période hivernale;

**ATTENDU** les recommandations de notre journalier ainsi que l'estimation de coût pour le réaménagement du terrain de pétanque au Jardin Des Jardins;

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le terrain de pétanque situé près de la patinoire soit démantelé;

QU'un nouveau terrain de pétanque soit construit au Jardin Des Jardins;

QU'un budget maximum de 1500 \$ soit alloué pour les travaux;

**ADOPTÉE**

**7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**2025-09-141**

**7.1 - Appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ**

**ATTENDU QUE** Monsieur Joseph Oswald Beatie, demeurant au 781, route du 4e Rang, a déposé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

**ATTENDU QUE** Monsieur Beatie souhaite subdiviser et vendre une partie de son terrain, lequel est situé principalement dans une zone identifiée comme "îlot déstructuré";

**ATTENDU QUE** la profondeur de la zone "îlot déstructuré" est d'environ 70 mètres et que la rivière Osgood est située à moins de 100 mètres du terrain visé par la demande;

**ATTENDU QUE** l'article 4.2.4 du règlement de lotissement numéro 265 de la municipalité de Kinnear's Mills exige une profondeur minimale de 75 mètres;

**ATTENDU QUE** la demande n'aura aucun impact sur les activités agricoles, puisqu'aucune construction accessoire à un usage résidentiel ne sera autorisée dans la portion du terrain située en zone agricole et en zone inondable;

**ATTENDU QUE** l'autorisation sollicitée permettrait de densifier le développement résidentiel dans cette zone "îlot déstructuré";

**ATTENDU QUE** la demande respecte les règlements d'urbanisme en vigueur dans la municipalité;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills appuie la demande d'autorisation déposée par Monsieur Joseph Oswald Beatie auprès de la CPTAQ;

**ADOPTÉE**

**8 - LÉGISLATION**

**9 - VARIA**

**10 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

M. Réal Boilard

1. CPTAQ;

2. Roulotte sur les terrains.

M. Daniel Cantin

1. Affichage de la Route Monfette sur la Route 269;
2. Permis de feu annuel;
3. Pavage Magwood, trou sur le chemin Monfette;
4. Piscine municipale avec surplus accumulé.

**2025-09-142**

**11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

Que la présente séance soit levée, à 20 h 07.

**ADOPTÉE**

---

Alexandra Gosselin  
Directrice générale / Greffière-Trésorière

---

Marquis Bédard  
Maire

Je, Marquis Bédard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».